



**COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES**  
**DIX-SEPTIÈME SESSION**  
**INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**  
**POINT 17.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

*(Document établi par le secrétariat de la CIPV)*

- [1] Le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a examiné et mis à jour la page du Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>1</sup> consacrée à la coopération externe, qui indique les organisations avec lesquelles nous coopérons actuellement et les domaines présentant un intérêt commun et faisant l'objet d'un travail conjoint.
- [2] Les sections ci-après décrivent les principales activités de coopération menées en 2022 avec des organisations externes et des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV).

### **Organisations internationales**

- [3] **Centre for Agriculture and Bioscience International (CABI):** Le CABI a participé aux activités de suivi du Groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et à celles du Groupe de travail technique FAO-CIPV sur la quarantaine et les mesures phytosanitaires chargé de coordonner toutes les activités techniques relatives à la prévention de la propagation de la chenille légionnaire d'automne dans de nouvelles zones.
- [4] **La Convention sur la diversité biologique (CDB):** Le secrétariat de la CIPV a continué d'œuvrer à la protection de l'environnement contre les effets des organismes nuisibles des végétaux, ce qui constitue l'un des objectifs stratégiques de la CIPV pour la nouvelle décennie. Ainsi, le cadre de la CIPV est appliqué pour répondre aux préoccupations environnementales liées à la biodiversité végétale et aux problèmes émergents associés aux espèces exotiques envahissantes nuisibles pour les végétaux. Les secrétariats de la CIPV et de la CDB ont signé un protocole d'accord et l'équipe de direction de la CIPV étudie actuellement un nouveau plan de travail conjoint qui pourrait être mis en œuvre dans les années à venir, en vue de renforcer encore les synergies, la coopération et les actions. En 2022, le secrétariat de la CIPV a participé activement, et appelé les parties contractantes à la CIPV à participer, aux réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-24) et de l'Organe subsidiaire pour la mise en application (SBI-3), ouvrant ainsi la voie à la deuxième partie de la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des parties à la CDB (COP-15), en décembre 2022. Une attention particulière a été accordée aux questions relatives au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal actuellement adopté), aux espèces exotiques envahissantes et aux communications. Des contributions écrites ciblées ont été fournies dans le document présenté à la COP-15 par la délégation de la FAO sur la biodiversité. Le secrétariat de la CIPV a participé régulièrement aux réunions hebdomadaires du groupe de la «flottille des communications» sur la biodiversité de la CDB, en qualité de membre, et à celles du groupe de la FAO sur la biodiversité, ce qui a permis de renforcer le message sur la santé des végétaux. M. Osama EL-LISSY, Secrétaire de la CIPV, a participé à la COP-15 en tant que représentant du secrétariat de la CIPV, qui fait partie des conventions relatives à la biodiversité.
- [5] **Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM):** Le CIHEAM a été membre du Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux et a collaboré avec le secrétariat de la CIPV à plusieurs initiatives visant à promouvoir les apports de

<sup>1</sup> Page du PPI consacrée à la coopération extérieure (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/external-cooperation/>.

l'édition 2020, notamment la vidéo de présentation diffusée lors de la Conférence internationale sur la santé des végétaux qui s'est tenue à Londres en septembre 2022.

- [6] **Comité de liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement (COLEAD):** La collaboration fructueuse avec le COLEAD a abouti à la signature en 2021 d'un protocole de collaboration entre la FAO et le COLEAD. Le COLEAD a fourni un appui en nature dans le domaine de l'informatique aux fins de l'élaboration de cours d'apprentissage en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire et l'inspection, et prévoit également leur traduction en français. Huit guides ont également été traduits en français.
- [7] **Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire:** Le Groupe de recherche international sur le risque phytosanitaire a accepté d'assumer les rôles et responsabilités qui incombaient auparavant au Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire. La présidence de ce dernier a informé le secrétariat de la CIPV du fait que le Groupe de recherche international sur le risque phytosanitaire devrait remplacer le Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire en qualité d'organisme externe fournissant à la CIPV des avis d'expert sur l'analyse du risque phytosanitaire.
- [8] **Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA):** La coopération avec l'AIEA s'est poursuivie tout au long de 2022, en particulier dans le domaine de l'élaboration de normes internationales, ainsi qu'avec le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP), au sein duquel l'AIEA est représentée par un membre, conformément aux spécifications du Groupe. L'AIEA a également participé activement au groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles.
- [9] **Organisation maritime internationale (OMI):** Le secrétariat de la CIPV poursuit sa collaboration avec l'OMI, notamment dans le cadre des programmes d'inspection de l'OMI relatifs aux unités de transport de cargaisons. Le secrétariat de l'OMI, quant à lui, participe au groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes.
- [10] **Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers:** Le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers, créé en 2003, est un groupe scientifique indépendant qui mène une analyse et des travaux de recherche scientifique sur des questions phytosanitaires touchant aux forêts qui se posent à l'échelle internationale. Le secrétariat de la CIPV, le GTTP et le Comité des normes de la CMP font appel au Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers pour obtenir des réponses aux principales questions scientifiques et soutiennent le travail de ce groupe au sein de la communauté de la CIPV. Le secrétariat de la CIPV participe aux symposiums annuels organisés par ce groupe, qui se sont tenus en ligne au cours des dernières années.
- [11] **Fédération internationale des semences (FIS):** Le secrétariat de la CIPV a collaboré avec la FIS en qualité de membre du Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux, et a contribué aux manifestations de la FIS en y envoyant des intervenants. La FIS a participé à la célébration de l'Année internationale de la santé des végétaux à l'occasion de l'inauguration de la Journée internationale de la santé des végétaux, ainsi qu'à la Conférence internationale sur la santé des végétaux en 2022.
- [12] **Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA):** Dans le système interaméricain, l'IICA est l'organisme spécialisé dans l'agriculture qui appuie les activités menées par les États membres en faveur du développement agricole et du bien-être rural. En 2022, des contacts ont été établis avec le représentant de l'IICA en vue de relancer la coopération et de définir les domaines de collaboration avec le secrétariat de la CIPV.
- [13] **Secrétariat de l'ozone:** Dans le cadre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, le Comité sur les options techniques pour le bromure de méthyle, qui est l'un des comités sur les options techniques au sein du Groupe de l'évaluation technique et économique du Protocole, est chargé des conseils techniques et de l'évaluation en ce qui concerne les

questions relatives à la production et à l'utilisation du bromure de méthyle, substance qui appauvrit grandement la couche d'ozone. Les travaux du Comité sur les options techniques pour le bromure de méthyle ont également fait intervenir une coopération avec le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires de la CIPV, puisqu'un protocole d'accord a été signé en 2012 entre le secrétariat de l'ozone du Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, agissant au nom du secrétariat de la CIPV. La collaboration entre les parties repose sur l'échange d'informations techniques entre le Comité sur les options techniques pour le bromure de méthyle et le GTTP, et vise à accroître autant que possible l'efficacité et l'efficacités en termes de réalisation des objectifs communs des traités, tout en réduisant au minimum les doubles emplois.

- [14] **Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF):** Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce est une organisation hébergée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont les membres principaux sont les suivants: le Codex Alimentarius, la FAO, le secrétariat de la CIPV, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OMC. Le secrétariat de la CIPV a participé à distance à toutes les réunions du groupe de travail du Fonds qui se sont tenues en 2022. Le secrétariat de la CIPV a examiné de façon approfondie plusieurs demandes de subventions comportant un aspect phytosanitaire et a adressé ses observations au groupe de travail, qui examine, approuve et hiérarchise les projets financés par le Fonds (y compris les subventions destinées à l'élaboration des projets).
- [15] La description détaillée des projets approuvés et de leurs résultats est disponible sur le site web du Fonds<sup>2</sup>. Le secrétariat de la CIPV participe à plusieurs petits groupes du Fonds qui travaillent sur diverses initiatives, notamment sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, la certification électronique et les partenariats public-privé.
- [16] **Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires<sup>3</sup>:** Le Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires est un groupe scientifique indépendant qui met à disposition un forum permettant de traiter, dans le cadre de débats et de travaux de recherche collectifs, des questions essentielles ayant trait aux traitements phytosanitaires. Il a pour mission d'harmoniser la recherche portant sur les traitements phytosanitaires et d'autres mesures trouvant une application dans le commerce international des produits horticoles afin d'aider les groupes techniques de la CIPV, les organisations de la protection des végétaux et les chercheurs. Le GTTP fait appel au Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires pour appuyer la mise au point de traitements phytosanitaires internationaux qui doivent être examinés et approuvés par le Comité des normes (CN).
- [17] **Programme des Nations Unies pour l'environnement:** Le secrétariat de la CIPV a participé à la coordination de la communication interinstitutionnelle avec les organismes travaillant dans les domaines de l'environnement et de la biodiversité tout au long de 2022, et prévoit de poursuivre cette activité. La participation à ces réunions permet au secrétariat de la CIPV de prendre part à un cycle d'entretiens mettant en lumière les contributions de la CIPV à la biodiversité et à l'environnement.
- [18] **Organisation mondiale des douanes (OMD):** Selon les secrétariats de l'OMD et de la CIPV, la coopération dans le cadre du plan d'action conjoint se poursuit dans le but de renforcer les liens entre les douanes et les organismes travaillant dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation au niveau national, ainsi que de faire mieux connaître aux communautés de la CIPV et de l'OMD les moyens de collaboration possibles. Le secrétariat de la CIPV poursuit sa collaboration avec l'OMD dans le domaine des conteneurs maritimes et étudie l'intérêt que pourrait présenter le recours aux programmes relatifs aux opérateurs économiques agréés, ainsi que l'ajout d'éléments de données visant à faciliter le suivi du niveau de propreté des conteneurs dans le cadre du Modèle de données de l'OMD. Le secrétariat de la

<sup>2</sup> Site web du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce: <https://standardsfacility.org/fr>.

<sup>3</sup> Page web du Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/external-cooperation/organizations-page-in-ipp/phytosanitarymeasuresresearchgroup/>.

CIPV continue d'assister, en tant qu'observateur, aux réunions du Groupe de travail sur le commerce électronique de l'OMD, en apportant des contributions et en effectuant des interventions visant à sensibiliser les membres du Groupe de travail aux questions phytosanitaires.

- [19] **Organisation mondiale du commerce (OMC) et Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS):** La CIPV est un traité intergouvernemental<sup>4</sup> signé par 184 pays (depuis décembre 2022), qui vise à protéger les ressources végétales mondiales contre la propagation et l'introduction d'organismes nuisibles, et à faciliter le commerce sans risque. La Convention a introduit l'élaboration et la mise en œuvre de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)<sup>5</sup> comme outil principal permettant d'atteindre ses objectifs, de sorte qu'elle est la seule organisation mondiale établissant des normes pour la santé des végétaux. La CIPV est l'une des trois organisations sœurs reconnues dans l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC, aux côtés de la Commission du Codex Alimentarius pour les normes de sécurité sanitaire des aliments et de l'OMSA pour les normes de santé animale.
- [20] Le secrétariat de la CIPV a présenté des informations actualisées à toutes les réunions que le Comité SPS de l'OMC a tenues en 2022, comme de coutume, et tous les documents peuvent être consultés sur le site web de l'OMC<sup>6</sup>. Afin d'améliorer la collaboration et le partage d'expérience, le secrétariat de la CIPV participe également pleinement aux travaux d'un groupe de travail, aux côtés du Codex et de l'OMSA. Ce groupe de travail se réunit tous les trimestres pour discuter des activités de leurs observatoires respectifs en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des normes et le partage des meilleures pratiques et des solutions permettant d'améliorer l'efficacité des enquêtes et le taux de réponses des parties contractantes.
- [21] En septembre 2022, M. Rolando ALCALÁ, du secrétariat de l'Accord SPS, a animé la session intitulée «Faciliter le commerce sans risque et le développement économique» lors de la Conférence internationale sur la santé des végétaux, démontrant l'engagement continu des secrétariats de la CIPV et de l'Accord SPS à collaborer en vue de faciliter le commerce sans risque et de protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles. M. Tang-Kai Wang, Président du Comité SPS, a également participé à la conférence.
- [22] Le secrétariat de la CIPV a contribué à l'édition 2022 du Cours des champions de la transparence, qui s'est tenu du 3 au 7 octobre 2022, en Suisse<sup>7</sup>. En outre, le secrétariat de la CIPV a participé activement à la séance thématique hybride organisée par le Comité SPS en novembre 2022 sur les normes et meilleures pratiques internationales en matière d'identification, d'évaluation et de gestion du risque phytosanitaire<sup>8</sup>, et a présenté une vue d'ensemble de la CIPV, de ses normes et de leur mise en œuvre, en rapport avec l'analyse du risque phytosanitaire (ARP). Les délégués et la communauté SPS ont été informés du fait que le Comité des normes procède actuellement à une révision et à une réorganisation de toutes les NIMP de la CIPV. La séance thématique a bénéficié de la participation de M<sup>me</sup> Sophie PETERSON, Présidente du Comité permanent, et de M<sup>me</sup> Dominique PELLETIER, Présidente du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Elle a également été marquée par la participation d'un représentant de la FAO, qui a souligné l'importance que revêtaient le commerce et la sécurité alimentaire, et par une séance finale de questions et réponses animée par M. Osama EL-LISSY, secrétaire de la CIPV.

<sup>4</sup> Texte de la Convention: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/convention-text/>.

<sup>5</sup> NIMP adoptées: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/ispms/>.

<sup>6</sup> [https://www.wto.org/english/news\\_e/events\\_e/events\\_by\\_year\\_e.htm?Year=2022](https://www.wto.org/english/news_e/events_e/events_by_year_e.htm?Year=2022).

<sup>7</sup> <https://www.ippc.int/fr/news/ippc-joins-wto-launch-of-sps-transparency-champions-course/>.

<sup>8</sup> [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/sps\\_f/thematic\\_session\\_nov22\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/thematic_session_nov22_f.htm).

- [23] Suite à la Déclaration ministérielle de 2022 relative aux questions sanitaires et phytosanitaires pour la 12<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC («Relever les défis SPS du monde moderne»)<sup>9</sup>, plusieurs groupes de travail ont été créés et le secrétariat de la CIPV assure le suivi et apporte toute la collaboration possible. Un rapport du secrétariat du Comité SPS de l'OMC sera présenté à la 17<sup>e</sup> session de la CMP.
- [24] **Organisation mondiale de la santé animale (OMSA):** L'organisation a participé au Groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles.
- [25] **Union postale universelle (UPU):** Le secrétariat de la CIPV a participé en qualité d'observateur à la réunion en ligne du groupe sur la sécurité postale de l'UPU, qui s'est tenue en 2022.
- [26] **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC):** Le secrétariat a eu des échanges avec un représentant du GIEC en vue d'obtenir la collaboration de ce groupe par la nomination d'un spécialiste du changement climatique devant faire partie du Groupe de réflexion sur les effets du changement climatique du point de vue de la santé des végétaux, créé par la CMP. Ce groupe de réflexion a notamment pour but de faire progresser la prise en compte des questions phytosanitaires dans le débat international sur le changement climatique, de renforcer la collaboration et de permettre l'échange d'informations avec des organismes pertinents, comme le GIEC.
- [27] **Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA):** L'EFSA avait invité le secrétariat de la CIPV à prononcer un discours lors de la conférence «ONE – Santé, Environnement, Société», dans le cadre de la séance consacrée à la protection des végétaux à l'ère du changement climatique.

## Recherche et universités

- [28] Le secrétariat de la CIPV a renforcé ses activités de liaison avec le milieu de la recherche et les universités, conformément au nouveau programme de développement sur la coordination de la recherche phytosanitaire prévu par le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.
- [29] Des activités de liaison ont été menées auprès des organisations et institutions suivantes:
- Euphresco:** Pour la coordination de la recherche phytosanitaire. Travail collaboratif au sein du groupe de réflexion sur la mise en œuvre des points inscrits à l'ordre du jour du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV, et participation, aux côtés du CIHEAM, à la conférence internationale sur la santé des végétaux qui s'est tenue en septembre 2022, à Londres.
- CABI:** En 2022, le CABI a collaboré avec le secrétariat de la CIPV à la mise en œuvre du volet prévention de l'Action mondiale contre la chenille légionnaire d'automne.
- Université de Florence:** le secrétariat de la CIPV a assuré un cours de phytopathologie à l'université de Florence, dans la section de phytopathologie et d'entomologie du Département des sciences et techniques de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement et des forêts (DAGRI). Accueilli par M<sup>me</sup> Laura Mugnai, Professeure de phytopathologie et coéditrice en chef de *Phytopathologia Mediterranea*, le secrétariat de la CIPV s'est adressé aux étudiants en master de gestion des ressources naturelles pour le développement rural sous les tropiques, lors d'une conférence de trois heures qui s'est déroulée en ligne, en s'efforçant d'obtenir leur participation. Les étudiants ont assisté à une présentation du secrétariat de la CIPV et de ses activités, suivie d'une simulation en conditions réelles selon un scénario hypothétique de détection d'organismes nuisibles.

## Organisations régionales de la protection des végétaux

- [30] Le secrétariat de la CIPV a apporté un soutien constant aux ORPV participant aux travaux de certains groupes de réflexion de la CMP, ainsi qu'à l'organisation de webinaires et d'autres manifestations. Il a apporté son appui à la 34<sup>e</sup> consultation technique des ORPV, qui s'est déroulée en ligne et en présentiel au cours du dernier trimestre de 2022. Les ORPV participantes ont reçu des informations actualisées de la part du secrétariat de la CIPV sur les travaux du Groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, ainsi que sur le travail

<sup>9</sup> [https://www.wto.org/french/news\\_f/news22\\_f/sps\\_22jun22\\_f.htm](https://www.wto.org/french/news_f/news22_f/sps_22jun22_f.htm).

en réseau avec les laboratoires de diagnostic en lien avec le cadre du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030. Les participants à la 34<sup>e</sup> consultation technique des ORPV ont reçu des informations actualisées sur la demande soumise par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tendant à la reconnaissance de celle-ci comme organisation régionale pour la protection des végétaux, ainsi que sur les échanges entre la CIPV et les homologues africains et l'établissement de rapports à l'intention de la 17<sup>e</sup> session de la CMP.

[31] La CMP est invitée à:

- (1) *prendre note* du rapport sur les activités de coopération internationale menées en 2022.